

## CONDITIONS DE LOCATION

### 1) PREAMBULE ET CONTACT

La Ligue pour la lecture de la Bible, propriétaire du chalet, est une œuvre missionnaire qui a pour but de faire connaître l'Évangile aux personnes de tous âges et de les encourager à rencontrer Dieu chaque jour au moyen de la Bible et de la prière. En dehors des périodes propres à ses activités, la LLB met son **chalet du Clos des Pierres** en location à toute organisation dont les activités ne sont pas en contradiction avec les buts de l'œuvre. Ce chalet est loué en **autogestion**.

**Personne de contact: Graziano Pellegrini, gérant, 079 414 83 51 ou gpellegrini@ligue.ch**

### 2) LOCAUX ET CAPACITE D'HEBERGEMENT

#### a) Locaux communs:

- salle à manger (6 x 13 m) avec plonges et vaisselle, avec cheminée
- salle de rencontre (6 x 8 m) avec chaises et écran de projection
- deux sanitaires comprenant chacun 2 WC et 3 douches
- cuisine agencée: cuisinière avec 6 plaques et 2 fours, marmite et rôtissoire basculantes
- économat avec 1 congélateur et 2 réfrigérateurs
- vestiaire avec déshumidificateur
- local pour les skis ou matériel divers
- grande terrasse (8 x 15 m) avec parasols, tables et chaises
- parking avec une douzaine de places

#### b) Capacité d'hébergement: (voir plan annexé)

- **Dortoirs:** lits superposés, avec un oreiller et une couverture  
**49 places** dans les dortoirs:
  - 4 dortoirs de 8, 9, 9 & 10 places
  - 3 dortoirs de 3, 5 & 5 places
- **Studio:** (cuisinette, sanitaire, douche):  
**4 places** dans 2 chambres à 2 lits

**La capacité d'hébergement est de 53 personnes au total (maximum autorisé).**

### 3) EQUIPEMENT ET MATERIEL DIVERS

#### a) Le Clos des Pierres est une grande propriété comprenant, à l'extérieur:

- un terrain de sport en herbe (17 x 38 m) équipé de deux buts de handball
- un terrain de volleyball (9 x 18 m)
- deux tables de ping-pong avec filets rigides
- un coin pour feu de camp et grillades

#### b) Location de matériel :

- Matériel de sport (raquettes de ping-pong, ballons de foot, etc.), Fr 15.- / jour ou Fr 50.- / semaine
- Lecteurs DVD et K7 avec TV, vidéo projecteur, Fr 20.- / jour
  
- Pour la cheminée et le coin grillade, bois de feu à disposition gratuitement
- Connexion à l'internet par Wifi gratuite

### 4) USAGE DU MATERIEL

#### a) Soin du matériel: Hormis les jeux, tables et bancs prévus pour l'extérieur, le mobilier, couvertures, oreillers, matelas, **ne doivent pas sortir du chalet.**

Les meubles qui ont été déplacés d'une pièce à l'autre durant le séjour, sont remis à leur place d'origine en fin de séjour.

#### b) Détérioration du matériel: Hormis ce qui est imputable à une usure naturelle, les objets détériorés ou cassés sont facturés au locataire à leur prix coûtant. Le locataire informe le gérant des dégâts éventuels.

## 5) TARIFS DE LOCATION / ANNULATION DE CONTRAT

### a) Tarifs de location:

Les tarifs de location en vigueur sont mentionnés sur le contrat ou joints à ce dossier.

### b) Désistement:

En cas de désistement, il sera dans tous les cas facturé le montant de Fr 100.- pour couvrir les frais administratifs.

## 6) HORAIRES ARRIVEE / DEPART

Les heures d'arrivée et de départ doivent être mentionnées par le locataire sur le contrat. L'horaire de départ s'entend nettoyage inclus.

## 7) EMMENER AVEC SOI

### a) Affaires personnelles : Prendre sac de couchage, drap housse, taie d'oreiller (le linge de lit est obligatoire pour des raisons d'hygiène), pantoufles d'intérieur, linges de toilette, etc.

Pour chaque lit du chalet, il y a une couverture et un oreiller à disposition.

### b) Pour le ménage : Prendre linges pour la vaisselle et les mains, torchons, éponges, papier de ménage, produit de vaisselle, papier de toilette.

Le chalet est équipé en aspirateurs, balais, serpillières et sacs poubelles taxés. Les produits pour les nettoyages des sanitaires et des sols sont fournis par le chalet.

## 8) ENTRETIEN ET REMISE EN ORDRE DU CHALET

### a) Déchets: Les sacs poubelles taxés et ce qui peut être trié (verre, pet, métal, papier,..) sont à déposer à la déchetterie près de la gare de Rougemont. Pour le compost, il y a un endroit prévu sur la propriété du chalet.

### b) Nettoyage: Le nettoyage des locaux est assuré par le locataire. Les locaux sont rendus propres au moment du départ. Au tableau d'affichage de la salle à manger, il y a une check-list à disposition pour le nettoyage du chalet. Les alentours seront également rendus propres.

## 9) ETAT DES LIEUX

Les locaux sont remis propres et en bon état au locataire. Celui-ci devra les rendre dans le même état. Un état des lieux sera fait par le gérant avec le responsable du groupe.

## 10) DIVERS

### a) Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du bâtiment.

### b) Il est interdit de fumer à l'intérieur du chalet.

### c) La consommation d'alcool est en principe prohibée. S'il en est fait usage, la règle de sobriété doit être respectée.

### d) Factures diverses des commerçants: elles sont payées directement aux commerçants.

Si un compte est ouvert dans un magasin, il doit impérativement être au nom du groupe ou de son responsable.

## 11) RESPONSABILITES

### a) Le propriétaire: Il n'est pas responsable de l'irrégularité des services d'eau ou d'électricité, et décline, d'une façon générale, toute responsabilité pour défaut de jouissance ne provenant pas de sa faute.

### b) Le locataire: Il doit être au bénéfice d'une assurance de Responsabilité Civile (RC). Celle-ci couvre en principe toutes formes de détériorations des locaux et du matériel que vous avez loués !

***D'autre part, nous vous signalons que la Gendarmerie de Château-d'Oex (dont dépend le chalet du Clos des Pierres) demande aux groupes de lui envoyer une liste des participants avec noms et adresses avant le début du séjour :***

***Poste de Gendarmerie, Rue de la Gare 10, CH-1660 Château-d'Oex***

***Merci d'y penser !***